

Distribution de gaz naturel mensuel 2013

Confidentiel une fois complété.

Renseignements recueillis en vertu de la
Loi sur la statistique, Lois révisées du
Canada 1985, chapitre S19.

**En vertu de cette loi, il est obligatoire de
remplir le présent questionnaire.**

If you prefer this questionnaire in English,
please check here

Mois

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les échelons de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistique et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Il existe cependant une exception à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par oléoduc et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion de résultats d'enquête sous forme agrégée au niveau provincial ou territorial quand seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Ministère de l'Énergie et des mines de l'Ontario, Saskatchewan Department of Energy and Resources, le Ministère de l'Énergie de l'Alberta, le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta, le Ministère de l'Énergie, des Mines et du gaz naturel de la Colombie-Britannique, l'Office national de l'énergie, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec Saskatchewan Department of Energy and Resources et le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta. En plus d'être recueillies en vertu de la *Loi sur la statistique*, les données sont recueillies en vertu de la *Loi de conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985* et de la *Loi des Ressources Minérales de la Saskatchewan* pour Saskatchewan Department of Energy and Resources et en vertu de la section 65 de l'*Alberta Coal Conservation Regulation* et les articles 12.050 - 12.053 de l'*Alberta Gas and Oil Conservation Regulation* pour le Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Renseignements

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire, veuillez communiquer avec nous par téléphone au **1-877-604-7828**, ou par télécopieur au **1-800-755-5514**.

DIRECTIVES

- 1) Volumes en milliers de mètres cubes à 101.325 kPa et 15°C.
- 2) Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, 150 promenade Tunney's Pasture, DOI – SSI: Immeuble Jean-Talon, B17, Ottawa, ON K1A 0T6 au plus tard le **20^e jour du mois suivant**.
- 3) Veuillez poster une copie à Statistique Canada et une copie à l'organisme approprié mentionné ci-dessous.
Ontario – Ministère de l'Énergie de l'Ontario, 659 route Exeter, London N6A 4L6
Saskatchewan – Saskatchewan Department of Energy and Resources, 2101 rue Scarth, Regina S4P 3V7
Alberta – Conseil de conservation des ressources énergétiques de l'Alberta, 640 – 5e avenue S.W., Calgary T2P 3G4

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

ATTESTATION

Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Date

j

m

a

Signature

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)

Fonction officielle du signataire

Adresse électronique

Téléphone

() -

Poste

Télécopieur

() -

Arrivages	Code de pipeline	Valeur de chauffage (MJ / m ³)	Volume
Champs d'exploitation – Propre production <i>(préciser)</i> 1. _____ 2. _____			
Achats à d'autres producteurs 1. _____ 2. _____			
Usines de traitement <i>(préciser)</i> 1. _____ 2. _____ 3. _____ 4. _____			
Réseaux de collecte <i>(préciser)</i> 1. _____			
Arrivages en provenance des autres provinces <i>(préciser)</i> 1. _____ 2. _____ 3. _____ 4. _____ 5. _____ 6. _____ 7. _____ 8. _____ 9. _____ 10. _____			
Arrivages de la même province <i>(préciser)</i> 1. _____ 2. _____ 3. _____ 4. _____ 5. _____ 6. _____ 7. _____ 8. _____ 9. _____ 10. _____ 11. _____ 12. _____ 13. _____ 14. _____ 15. _____			
Stockage <i>(préciser champ ou gisement)</i> 1. _____ 2. _____ 3. _____			
Importations – Valeur <i>(milliers des dollars Canadien)</i>			
Importations – Volume <i>(préciser)</i> 1. _____ 2. _____ 3. _____ 4. _____			
Total – Arrivages			

Pour information seulement

UTILISATION		Code de pipeline	Volume (facturé ou estimé)
Livraisons à d'autres provinces (<i>préciser</i>)			
1. _____			
2. _____			
3. _____			
4. _____			
Livraisons à la même province (<i>préciser</i>)			
1. _____			
2. _____			
3. _____			
4. _____			
5. _____			
6. _____			
7. _____			
8. _____			
9. _____			
10. _____			
11. _____			
12. _____			
13. _____			
14. _____			
15. _____			
Livraisons pour stockage (<i>préciser champ ou gisement</i>)			
1. _____			
2. _____			
3. _____			
Exportations – Valeur (<i>milliers des dollars Canadien</i>)			
Exportations – Volume			
1. _____			
2. _____			
3. _____			
4. _____			
5. _____			
Ventes directes	Number of customers consuming gas ¹ (i.e. bills/meters)	Cost to consumer ²	Volume
Ventes résidentielles			
Ventes commerciales			
Ventes industrielles			
Total ventes directes			
Ventes des utilités			
a) Ventes résidentielles (inclure les édifices à logis multiples)			
b) Ventes commerciales			
c) Ventes industrielles			
Ventes aux clients finals (a + b + c)			
Gaz consommé dans les réseaux			
Fluctuation dans les réseaux			
Différences de mesure, pertes en conduit, autres pertes non déclarées et rectifications périodiques des comptes			
Total Utilisation			
Valeur de chauffage moyen en mégajoules/mètres cubes pour gaz à vendre _____			

¹ Le nombre de consommateurs utilisant le gaz devrait être seulement les consommateurs qui utilisent le gaz pour le mois sous observation.

² Le coût indiqué doit exclure la taxe provinciale (si applicable), la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) et les remises payées aux consommateurs, dans le but d'en arriver au "coût du consommateur".